



Cout d'un divorce après une séparation

Par **ivanoffcatherine**, le **28/12/2007** à **07:06**

bonjour, en 1989 j'ai demandé le divorce mais mon mari a refusé, donc en 1992 le tribunal a prononcé aux torts de mon mari une séparation de corps et de biens,évidemment depuis tant d'années j'ai refais ma vie mais je ne peux pas me remarier étant donné que je suis juste séparée,je voudrais évidemment officialiser le divorce mais je voudrais connaître les démarches à suivre et surtout le coût de cette intervention merci